



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de faire asphalté le tronçon de la route 200 situé entre les routes 205 et 305 afin qu'on puisse y conduire de façon plaisante, sécuritaire et ininterrompue. (L. Preteau, C. Courcelles, A. Desmarais et autres)

M. REIMER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé veuille à ce que les mesures qu'il adopte pour tenter d'équilibrer le budget de son ministère ne compromettent pas la santé et le bien-être de Manitobains vulnérables souffrant de dépendances, qu'il envisage de faire le suivi des listes d'attente pour le traitement des dépendances et qu'il s'assure que les traitements prescrits aux Manitobains souffrant de dépendance ne sont pas compromis par la décision du gouvernement provincial de réduire le budget annuel de la Fondation manitobaine de la lutte contre les dépendances. (J. Irving, V. Bérubé, J. Diamond et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé envisage d'assumer ses responsabilités et veuille à améliorer la planification à long terme pour trouver une solution durable au problème chronique de la pénurie de pédiatres et de professionnels de la santé à Brandon, qu'il mesure l'ampleur de la crise et qu'il envisage de consulter les travailleurs de première ligne, particulièrement les médecins, pour y apporter des solutions et que le ministre de la Santé et le premier ministre envisagent de mettre fin aux déplacements inutiles des citoyens qui doivent quitter la région pour obtenir des soins. (M. Sawyer, J. Mytopher et R. Eslinger)

M^{me} KORZENIOWSKI, *présidente du Comité permanent des affaires législatives*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le mercredi 22 décembre 2004, à 13 h 30 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Le rapport annuel sur l'application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des campagnes électorales* pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2001;
- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2002, y compris le rapport sur la tenue d'élections partielles dans la circonscription de Lac-du-Bonnet le 12 mars 2002;
- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2003, y compris le rapport sur la tenue de la 38^e élection générale provinciale le 3 juin 2003.

Composition du Comité :

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. le *premier ministre* DOER remplace M. le *ministre* MACKINTOSH;
- M. le *ministre* ASHTON remplace M. le *ministre* BJORNSON;
- M. MURRAY remplace M^{me} MITCHELSON;
- M. LOEWEN remplace M^{me} TAILLIEU;
- M. CUMMINGS remplace M. GOERTZEN;
- M. le *ministre* CHOMIAK remplace M. SANTOS.

Substitution effectuée, avec le consentement du Comité, pendant la réunion :
M. le *ministre* MACKINTOSH remplace M. SCHELLENBERG.

Personne étant intervenue :

M. Richard D. Balasko, *directeur général des élections*

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- le rapport annuel sur l'application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des campagnes électorales* pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2001;
- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2002, y compris le rapport sur la tenue d'élections partielles dans la circonscription de Lac-du-Bonnet le 12 mars 2002.

Rapport étudié, mais non adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2003, y compris le rapport sur la tenue de la 38^e élection générale provinciale le 3 juin 2003, mais ne l'a pas adopté.

Sur la motion de M^{me} KORZENIOWSKI, le rapport du Comité est déposé.

M. le *premier ministre* DOER, fait une déclaration au sujet de la mort tragique de quatre agents de la Gendarmerie royale du Canada abattus dans l'exercice de leurs fonctions jeudi dernier en Alberta.

M. MURRAY et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* ALLAN, M^{mes} ROWAT et KORZENIOWSKI, M. SCHULER ainsi que M^{me} IRVIN-ROSS font des déclarations de député.

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, M. LAMOUREUX formule un grief.

Avant l'appel de l'ordre du jour, l'Assemblée permet à M. DERKACH de l'aviser, conformément au paragraphe 36(1) du *Règlement*, qu'il a l'intention de soulever une question urgente d'intérêt public portant sur les difficultés que traversent l'industrie agricole, les collectivités rurales et les familles vivant de l'agriculture et qui sont causées par la crise de l'ESB qui perdure et le maintien de la fermeture de la frontière américaine aux exportations de bovins vivants canadiens.

M. DERKACH, M. le *ministre* MACKINTOSH et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD interviennent sur l'urgence de la motion. Le président déclare la motion recevable.

À la demande du président, l'Assemblée consent à la tenue du débat.

Il s'élève un débat.

M. DERKACH, M. le *premier ministre* DOER, M. MURRAY, M^{me} la *ministre* WOWCHUK, MM. EICHLER, NEVAKSHONOFF, PENNER, AGLUGUB et GERRARD, M. le *ministre* STRUTHERS, M^{me} TAILLIEU, M. le *ministre* BJORNSON ainsi que M^{me} ROWAT interviennent.

L'Assemblée convient pendant le débat de suspendre temporairement l'application du paragraphe 36(6) portant sur la limite des deux heures.

M. le *ministre* SMITH, MM. SCHULER, MAGUIRE et CUMMINGS interviennent.

Il est mis fin au débat.

L'Assemblée permet à M^{me} la *ministre* WOWCHUK de présenter la proposition suivante :

Attendu :

que les producteurs de bovins et de ruminants sont confrontés depuis mai 2003 aux répercussions de la fermeture prolongée de la frontière à cause de l'ESB;

que la réouverture de la frontière aux bovins de moins de 30 mois était censée commencer le 7 mars;

qu'un juge de la cour de district des États-Unis a accordé une injonction temporaire afin d'arrêter la réouverture de la frontière par le gouvernement américain aux bovins canadiens, ce qui prolongera la fermeture de la frontière pendant une période indéterminée;

que le Sénat américain a adopté une résolution contre la décision du ministère de l'Agriculture des États-Unis afin d'établir des régions à risque minime et de reprendre le commerce des bovins canadiens de moins de 30 mois;

que la crise de l'ESB a nécessité une aide considérable aux producteurs de bovins et de ruminants depuis le début de cette crise;

que l'industrie des ruminants cherche de nouveaux marchés pour commercialiser ses animaux ainsi que de nouvelles opportunités pour le traitement local afin de repositionner le secteur au lendemain la crise de l'ESB,

il est proposé :

que le gouvernement du Manitoba aide les producteurs de bovins et de ruminants de la province et qu'il travaille avec eux pendant la fermeture prolongée de la frontière;

que le gouvernement du Manitoba aide les producteurs de bovins et de ruminants, qu'il travaille avec eux afin de trouver de nouveaux marchés d'exportation pour leurs animaux et qu'il encourage leurs efforts visant à accroître la capacité d'abattage dans la province;

que l'Assemblée législative du Manitoba demande au gouvernement fédéral d'examiner toutes les solutions qui permettront la reprise la plus rapide possible du commerce des ruminants et des produits de ruminants;

que jusqu'à la reprise du commerce, l'Assemblée du Manitoba encourage le gouvernement fédéral à poursuivre la *Stratégie nationale de repositionnement de l'industrie de l'élevage* et à offrir immédiatement d'autres formes de soutien à l'industrie.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* WOWCHUK ainsi que MM. EICHLER et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 17 h 57, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes